



ACTIONS

DNCA INVEST EURO SMART CITIES

Investir aujourd'hui dans les villes de demain.

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

DNCA
INVESTMENTS

DNCA INVEST EURO SMART CITIES



voir définition
page 4

- Un fonds thématique pour investir dans des entreprises de la zone euro qui cherchent à apporter des solutions aux défis des villes modernes : infrastructures et mobilité, digitalisation, urbanisme intelligent et durable.
- Une gestion active visant à sélectionner des sociétés de qualité sur la base de critères financiers et extra-financiers.
- Une équipe de gestion spécialisée sur la zone euro échangeant régulièrement avec le management des sociétés.

LES VILLES SONT CONFRONTÉES À DE NOMBREUX CHALLENGES

7 personnes sur 10 vivront en ville d'ici 2050. Les villes doivent ainsi relever de nombreux défis en terme :

- D'infrastructure et de mobilité :
 - **9 citadins sur 10** respirent un air trop pollué.
 - Le coût total des embouteillages pourrait représenter **3,5% du PIB mondial** en 2030.
- D'urbanisme intelligent :
 - Les bâtiments contribuent pour **30% des émissions** de gaz à effet de serre.
 - **97% des logements** en Europe ont une note DPE en dessous de A.
- Digitalisation et d'innovation technologique :
 - Les millénials représentent **50% de la population active**.
 - **50 milliards d'objets** seront connectés en 2030.
- De développement durable :
 - **840 millions de personnes** dans le monde n'ont pas accès à l'électricité.
 - **2 milliards de personnes** n'ont pas accès aux services de collecte de déchets alors que deux fois plus de déchets vont être générés d'ici 2050.

Sources : OMS, Ministère de la Transition Ecologique, Forbes, Banque Mondiale et DNCA Finance au 30/10/2020. Données susceptibles d'évoluer dans le temps.

UNE SÉLECTION DE VALEURS SELON UNE APPROCHE QUALITÉ CROISSANCE RESPONSABLE

Les gérants mettent en place une démarche d'investissement active de type «Qualité-Croissance Responsable à prix raisonnable» basée sur une connaissance approfondie des secteurs et des entreprises, et une intégration systématique des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Les entreprises sélectionnées sont considérées par l'équipe de gestion comme des leaders sur le long terme.

UNE ÉQUIPE DE GESTION EXPÉRIMENTÉE

DNCA Invest Euro Smart Cities est géré par Florent Eyroulet, Ronan Poupon et Frédéric Harriague, qui bénéficient tous les trois d'une solide expertise des marchés actions de la zone euro. Ils ont respectivement plus de 15, 20 et 25 ans d'expérience en gestion actions de toutes capitalisations boursières. *L'équipe de gestion peut évoluer dans le temps.*

« La ville de demain se prépare aujourd'hui »

Florent EYROULET
Gérant-Analyste

POINT D'ATTENTION : DNCA Invest Euro Smart Cities permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le **risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée de 5 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé pour l'Investisseur. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investissement Managers International.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

2 QUESTIONS AUX GÉRANTS DE DNCA INVEST EURO SMART CITIES

Pourquoi investir dans DNCA Invest Euro Smart Cities ?

Nous partons du constat suivant : une urbanisation massive de la planète est en cours. 7 personnes sur 10 vivront en ville d'ici 2050. Les villes sont confrontées dès à présent à des défis majeurs : les infrastructures sont vieillissantes et non adaptées, les transports sont saturés, les besoins en connectivité sont exponentiels, les villes doivent également faire face à des enjeux de santé publique et d'environnement : l'OMS déclare que 9 citoyens sur 10 respirent un air trop pollué. Dans le fonds DNCA INVEST EURO SMART CITIES, nous investissons dans des sociétés de la zone euro qui cherchent à apporter des solutions à ces différentes problématiques. Des sociétés de qualité et de croissance portées par des tendances pérennes telles que la transition énergétique, la digitalisation de notre quotidien et le développement durable. Ces entreprises devraient également bénéficier des différents plans de relances annoncés récemment, comme le Green Deal en Europe. De plus, selon l'équipe de gestion, ces entreprises doivent bénéficier de différents plans de relances, comme le Green Deal en Europe.

Sources : OMS, Ministère de la Transition Ecologique, Forbes, Banque Mondiale et DNCA Finance au 30/10/2020. Données susceptibles d'évoluer dans le temps.



Florent
EYROULET



Ronan
POUPON



Frédéric
HARRIAGUE

Pouvez-vous nous décrire DNCA Invest Euro Smart Cities en quelques-mots ?

Notre univers d'investissements s'articule autour de 4 piliers qui définissent selon-nous la ville intelligente :

- Le bâtiment intelligent : une Smart City doit être construite en intégrant les enjeux de la transition énergétique.
- La mobilité verte : les villes doivent offrir des solutions de mobilité adaptées et écologiques.
- La digitalisation : une Smart City est une ville connectée, digitale et collaborative.
- La ville durable : Nous pensons que le développement de la ville de demain se doit être responsable et soutenable dans le temps.

DNCA Invest Euro Smart Cities est géré selon notre processus d'investissement Qualité-Croissance Responsable, c'est-à-dire que le portefeuille est constitué d'une sélection de sociétés de qualité, de croissance, à un prix que nous considérons comme raisonnable. Notre fonds thématique responsable est labellisé ISR, investit sur tous types de toute capitalisation boursière et est éligible au PEA.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Compartiment, est de rechercher, sur la période d'investissement recommandée de 5 ans, une performance en tirant profit de l'évolution des marchés d'actions et de sociétés ayant leur siège social dans la zone euro et bénéficiant de l'accélération de l'urbanisation. Ces sociétés sont choisies selon une démarche ISR pour la qualité de leurs fondamentaux économiques, pour la qualité de leaders locaux ou globaux sur leurs marchés respectifs, à travers l'intégration systématique des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG), tels que la consommation d'énergie, l'émission de CO2 ou encore les pratiques éthiques de la société.

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

PROFIL DE RISQUE

DNCA Invest Euro Smart Cities n'est pas garanti : il existe un **risque de perte en capital**. Le fonds est soumis aux risques suivants : risque lié aux actions, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de liquidité, risque lié aux petites et moyennes capitalisations, risque de perte de capital, risque de taux, risque de change, risque de crédit, risque lié à l'investissement dans des pays émergents, risque lié aux instruments financiers dérivés et titres intégrant des dérivés, risque de contrepartie, risque ESG, risque lié aux obligations convertibles et obligations échangeables, risque lié à « Stock Connect », risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International.

L'indicateur de risque et de rendement : 1 2 3 4 5 **6** 7

L'indicateur de risque de niveau 6 reflète l'exposition thématique du Fonds aux marchés des actions européennes.

* L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un Fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du Fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, cet indicateur peut évoluer. Le niveau de l'indicateur de risque et de rendement est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

■ EN SAVOIR +

	PART A2 / AD2	PART I
Société de gestion	DNCA Finance	
Nature juridique	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois DNCA INVEST	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	L'OPCVM n'est pas géré spécifiquement par rapport à un indice de référence. Toutefois la performance de l'OPCVM pourra être appréciée a posteriori par rapport à la performance de l'indice MSCI EMU, exprimé en euros, calculé dividendes nets réinvestis, en cours de clôture. L'indice MSCI EMU représente les principales capitalisations boursières des pays de l'Union économique et monétaire («UEM»). Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site http://www.msci.com . Il est calculé par Morgan Stanley Capital International. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Code ISIN	LU2344314716 (A2) LU2344314807 (AD2)	LU2344313742
Eligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Epargne en Actions, contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le groupe BPCE.	
Frais d'entrée⁽¹⁾ maximum	2% acquis au réseau distributeur	
Frais de sortie⁽¹⁾	Néant	
Frais de gestion⁽¹⁾ maximum	1,70% TTC de l'actif net pour les parts A2/AD2 – 1% TTC de l'actif net pour la part I. À titre indicatif, les frais courants estimés pour le prochain exercice sont de 1,70% pour les parts A2 et AD2 et 1% pour la part I (dans la mesure où la performance de la catégorie d'actions ne peut pas être mesurée sur un exercice complet, le montant des frais courants est une estimation). Rétrocessions distributeur : 1,122 % pour les parts A2/AD2 et 0,20% pour la part I. * Les frais courants peuvent varier d'une année à l'autre.	
Commission de surperformance⁽²⁾	Néant pour les parts A2/AD2 - 20% de la performance positive nette de frais au-delà de l'indice MSCI EMU Net Return pour la part I	
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu	
Souscription minimale initiale	Néant	200 000 euros
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	12h	
Échelle de risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DICI, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement et en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International sur <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2344314716/detail>. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.dnca-investments.com/qui-sommes-nous#engagement>. Vous devez prendre connaissance du DICI préalablement à la souscription.

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent.

(2) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

(3) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un Fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du Fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, cet indicateur peut évoluer. Le niveau de l'indicateur de risque et de rendement est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lNewLabel.fr.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Le Fonds cité dans ce document est agréé par le Commission de Surveillance du Secteur Financier et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de ce dernier. Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous. Les parts de ce Fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act Of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une "US person", selon la définition de la réglementation américaine "Regulation S". Par ailleurs, les parts de ce Fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux "US persons" et/ou à toute entité détenue par une ou plusieurs "US persons" telles que définies par la réglementation américaine «Foreign Account Tax Compliance Act» (FATCA).

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues.

Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ».

En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante: Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Document non contractuel. Achievé de rédiger en janvier 2022.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

DNCA Finance - Société en commandite simple au capital de 1 634 319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 – Siège social : 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non-indépendant au sens de la Directive MIFID 2. www.dnca-investments.com.

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros- RCS Paris n°493455042 – Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13 – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro: 08045100